



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 31392

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mise en oeuvre du plan national nutrition santé. Les auteurs du plan rappellent, dans le préambule du plan, que les actions qui en découlent, ne stigmatisent pas les produits. Cependant, le plan ne cesse de mettre en avant les « critères nutritionnels disqualifiants » des charcuteries. Les spots d'information préparés par l'INPES insistent sur la nécessaire limitation de la consommation de charcuterie. Tous les consommateurs sont visés sans distinction et sont incités à limiter leur consommation, qu'ils consomment raisonnablement ou pas. En outre, dans le PNNS la viande de porc n'est pas citée une seule fois, alors que, contrairement aux idées reçues, certains morceaux ne sont pas gras du tout. Dans une question n° 7974, publiée au Journal officiel le 23 octobre 2007, il lui demandait des explications sur cette campagne de dénigrement discriminatoire pour la filière porcine. Dans sa réponse publiée au Journal officiel le 22 avril 2008, elle indiquait que, s'il était recommandé de limiter la consommation de certains aliments, il n'était pas question d'en interdire la consommation ou de les stigmatiser. Elle ajoutait que, dans le cadre du PNNS 2, un accent fort était porté sur l'amélioration de l'offre alimentaire, par un travail étroit avec les secteurs en charge de l'alimentation et que des chartes d'engagements volontaires de ces acteurs, signées avec l'État, sur la base d'un cahier des charges devaient permettre aux consommateurs d'avoir à disposition des aliments de qualité nutritionnelle améliorée et bénéficiant de modes de commercialisation plus satisfaisants. Il lui demande de préciser si une telle charte a été signée avec la filière porcine et, le cas échéant, son contenu précis.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31392

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2008, page 8316

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)